

Nous accueillons Mr Raphaël THEVENON (vice-président eau et assainissement à Arlysère) et Mme Emilie SICARDI (directrice du service eau et assainissement) pour un temps d'échange ouvert sur les points soulevés par les élus et/ou les administrés : politique de l'eau, politique des bassins sur le territoire, rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif...

Ce temps d'échange est ouvert à toute personne souhaitant obtenir des informations relatives au service « eau et assainissement » délégué à la Communauté d'Agglomération Arlysère.

**CONSEIL MUNICIPAL à 19h
ORDRE DU JOUR**

1) INFORMATIONS DIVERSES

2) DÉCISIONS PRISES EN VERTUE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

3) ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du Procès-Verbal de la séance du 14 octobre 2025

4) AFFAIRES GÉNÉRALES

- Régularisation foncière du terrain du camping
- Demande d'autorisation environnementale présentée par la société FRAMATOME
- Demande de subvention au Fonds Vert – Prévention des inondations
- Demande de subvention au DETR/DSIL 2026
- Approbation des modifications statutaires du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES)

5) PÉRISCOLAIRE

- Organisation du temps scolaire pour la rentrée 2026

6) FINANCES

- Décision modificative N°9
- Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive des écoles de Marthod
- Acceptation de don au musée de La Taillanderie
- Budget principal de la commune
- Budget principal du musée de La Taillanderie

7) RESSOURCES HUMAINES

- Adhésion à la convention de participation sur le risque « Santé » proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

8) INTERCOMMUNALITÉ

- Assainissement – Convention de prestation de services pour les missions d'hydrocurage des Equipements Communaux entre la Communauté d'Agglomération d'Arlysère et les Communes demandeuses
- Eaux pluviales – Convention de prestation de services pour les missions d'hydrocurage des réseaux d'eaux pluviales entre la Communauté d'Agglomération d'Arlysère et les communes demandeuses